

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1685

Artikel: Voitures : neuves et propres
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuves et propres

Afin de limiter la pollution, il vaut mieux changer souvent de véhicule que de rouler trop longtemps avec le même. Même si ne pas l'utiliser reste encore la meilleure solution.

Le marché de l'automobile en Suisse vit un curieux paradoxe. Pour diminuer les pollutions et réduire la consommation d'essence, il ne faut pas que la population achète moins d'automobiles, mais elle doit en acheter davantage, et surtout neuves!

Le parc de véhicules est de plus en plus âgé. Plus d'un million, soit entre 25 et 30% des automobiles en circulation, a aujourd'hui plus de dix ans. Ces chiffres ont doublé depuis 1995 ans, et 2005 a été l'année des plus faibles ventes de voitures neuves depuis... 1980 ! Selon les statistiques d'Auto-Suisse, association faîtière des importateurs, 38% des véhicules répondent uniquement à la norme de consommation et d'émissions polluantes Euro1 datant de 1987 et complètement dépassée aujourd'hui. Les voitures correspondant aux

normes Euro 2 (1996) et Euro 3 (2001) représentent 42% du lot. Il n'y a donc pour l'instant qu'un petit nombre de véhicules, guère plus de 20%, qui répondent à la norme Euro 4, la plus récente et la plus sévère en la matière.

Naturellement l'intérêt des importateurs est de pousser le consommateur à l'achat de voitures neuves. Mais il faut bien reconnaître que cet intérêt, s'il ne se reporte pas sur de gros et inutiles 4x4, correspond aussi à l'intérêt général de réduction de la consommation d'essence et de diminution des émissions polluantes avec une nuance de taille: les véhicules vendus sont de plus en plus gros et donc utilisent autant de carburant que des voitures plus petites datant de dix ou quinze ans...

Ces paradoxes devraient conduire à des réflexions nouvelles autour des taxes automobiles qui connaissent des disparités considérables d'un canton à l'autre. Les voitures d'occasion ne devraient-elles pas faire l'objet d'une taxation spécifique en fonction de leur compatibilité avec les normes en vigueur? La taxe fédérale sur le CO₂ s'appliquera aux carburants, mais il ne serait pas absurde pour les cantons d'imaginer une taxe sur les véhicules d'occasion polluants, quitte à imaginer son utilisation pour le financement d'exonérations à l'achat de véhicules hybrides ou respectant des normes particulièrement sévères. Ce n'est qu'une piste de réflexion. Il ne s'agit pas non plus de pénaliser les personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir des véhicules neufs. Mais la pesée d'intérêts divergents est après tout au cœur de l'action politique. *jg*

Jean-Yves Pidoux est un intermittent de la rédaction de *Domaine Public*. Sa contribution essentielle à *La Distinction* explique sans doute la rareté de ses interventions dans notre journal. Mais sa présence régulière dans nos réunions de réflexion représente toujours un apport précieux et original aux discussions autour de *DP*. Toute la rédaction le félicite pour son élection à la Municipalité de Lausanne. Le passage de la réflexion à l'action est une occasion rare qu'il ne faut pas laisser passer. *Réd.*

Edito

La guerre scolaire n'aura pas lieu

Le résultat de la votation du 21 mai ne réserve guère de suspense. Le Parlement a accepté les nouveaux articles constitutionnels sur la formation à une large majorité. Délégués socialistes et radicaux soutiennent le projet à l'unanimité. Certes, des organisations étudiantes s'y opposent, mais pas dans la rue: le déficit démocratique dans la gestion des hautes écoles est moins mobilisateur que le CPE français.

Voter suppose de se prononcer en connaissance de cause. Le projet d'articles constitutionnels sur la formation n'est pas une simple formalité. Attaché au débat, *DP* a exposé sans ménager ses critiques les différents volets de ce paquet éducatif (*DP* n° 1679, 1680 et 1681). De quoi réjouir un peu vite quelques défenseurs acharnés des prérogatives cantonales contre les diktats bernois. Au moment de confier son bulletin à la Poste, l'équation du vote se pose en des termes plus pragmatiques. Elle aboutit à un résultat positif.

L'harmonisation scolaire est en passe de devenir une réalité avant même la modification constitutionnelle. Preuve que les cantons sont susceptibles de collaborer sans que plane la menace d'une intervention fédérale. Les particularismes locaux dans le domaine scolaire n'ont plus la cote, y compris - c'est une nouveauté - à l'intérieur même des cantons. La Confédération n'aura donc très certainement jamais à faire usage de la compétence que lui accorde trop généreusement le projet. Dans le domaine des hautes écoles, le fédéralisme coopératif paraît la seule voie praticable politiquement. Les cantons ne sont pas prêts à lâcher leurs universités. Après le 21 mai, le pilotage du secteur tertiaire pourrait au moins reposer sur des bases légales plus sûres et gagner en transparence. Enfin, le petit coup de pouce en faveur de la formation professionnelle n'est pas de trop.

Les critiques émises restent valables. L'importance croissante du niveau intercantonal, qui résulte déjà de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), change la donne. Un rééquilibrage des pouvoirs au profit des parlements cantonaux sera nécessaire. Avec le fédéralisme coopératif universitaire, le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons est redevenu une chimère. Les nouveaux modes de coopération entre la Berne fédérale et les Etats fédérés restent en partie à inventer. La Suisse est un chantier institutionnel permanent, pas une icône juridique figée.

Chasse gardée des cantons, l'école a souvent été l'otage de l'idéologie. Les calamiteux débats romands sur les notes l'ont montré. Le projet constitutionnel est aussi un acte pacificateur: les différents partenaires qui l'ont élaboré sont pour une fois tous d'accord. Au moins pour travailler ensemble. L'arrêté sur la formation ne mérite pas une guerre scolaire. *ad*